Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260216-DEL2026_0225-DE

Guingamp
Gwengamp

République Française

Délibération

du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 16 février 2026

—

Le seize février 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trois février 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL-BIZIEN Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. KERHERVÉ Guy , M. STEPHAN Philippe, Mme LE HOUEROU Annie, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. BERTHE Thomas, Mme ZIEGLER Evelyne, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LE ROY Charline respectivement représentés par M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme SANZ Myriam, Mme CORBEL Peggy et Mme TISSIER Isabelle

Absents excusés : M. GAUTIER Christophe, Mme VAROQUIER Lydie.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual

DEL2026-02-25- AUTORISATIONS POUR LA GESTION DU PERSONNEL

Rapporteur : Chantal MANCASSOLA.

La séance budgétaire avancée au mois de février ne permet pas de soumettre au vote du conseil municipal le tableau des effectifs de l'année 2026. En effet, les évaluations du personnel sont en cours jusqu'à la fin du mois et les propositions d'avancement de grade seront effectuées à l'issue de ces évaluations. Le vote du tableau des effectifs 2026 est donc reporté à une séance ultérieure.

Sur la base du tableau des effectifs voté le 31 mars 2025, pour faciliter la gestion courante du personnel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** la conclusion de nouveaux contrats d'insertion pour permettre l'insertion dans le monde du travail des personnes éloignées de l'emplois ;
- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur des postes permanents, quel que soit la catégorie, conformément au code la fonction publique et prévus aux articles L 332-8 et suivants :

  -1°lorsqu'il n'existe pas de cadre de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes

  -2°lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260216-DEL2026_0225-DE

-5°pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de travail est inférieure à 50%

- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels conformément à l'article L332-13 (remplacement d'agents indisponibles) et à l'article L 332-14 (postes vacants) du code la fonction publique afin de garantir la continuité du service au public ;

- **VALIDE** les recrutements sur les postes vacants au cours de l'année en référence aux cadres d'emplois énoncés ou étendus.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Tugdual LE LAY

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)